Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 16 (1871)

Heft: (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jusqu'au-delà de 1000 mètres, le canon de 8,0cm à chargement par la culasse a un angle de départ et de chute un peu plus faible que le calibre de 8,4cm et sa trajectoire est ainsi plus tendue; depuis 1500 mètres, en revanche, cet avantage est en faveur du canon de 8,4cm n° II qui surpasse à toutes les distances par la tension de sa trajectoire non-seulement le canon de 4 liv. à chargement par la bouche, mais encore le canon de 10cm à chargement par la culasse, et affirme ainsi l'excellence de sa construction de la manière la plus positive.

Un point de comparaison plus complet entre les différentes trajectoires se trouve dans les espaces dangereux calculés sur l'angle de chute. Basés à la hauteur d'infanterie de 1,8 mètres ils donnent :

DISTANCE.	Grandeur de l'espace dangereux.						
Mètres.	8cm se chargeant par la eulasse.	8,4cm se chargeant par la culasse.	8,5cm se chargeant par la bouche.	10cm se chargeant par la culasse.			
500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000	87 38 21 14 9 7 5	87 37 21 14 9 7 5	67 30 16 10 6 4	78 35 20 13 9 6 5			

Pour les deux légères bouches à feu à chargement par la culasse nos I et II, les espaces dangereux indiqués ci-dessus sont basés sur les résultats du tir en avril, qui ont donné à toutes les distances une élévation quelque peu moindre que lors des essais faits en mars 1871 par une température plus froide.

Tandis que les deux canons à chargement par la culasse de 8,0cm et de 8,4cm se maintiennent de nouveau presque sur la même ligne, on peut constater facilement quels grands avantages ils ont vis-à-vis du canon de 8,5cm à chargement par la bouche et même vis-à-vis du canon de 10cm à chargement par la culasse.

Quant au point de vue de l'effet de l'obus et des shrapnels comme projectiles explosibles tirés avec les deux pièces d'essai, comme point de comparaison entre elles et avec les bouches à feu actuelles, on a obtenu, lors des essais en 1871, comme effet explosible des obus sur les parois règlementaires:

		Avec la	a pièce nº	I de 8,0cm.	Avec	la <i>pièce</i>	n^0 II de	8,4cm.
A	500	mètres	14 I	Eclats ayant atteint	le but, par	coup.	19 -	
))	1000))	11,8	»	»	2.4	16	
))	1500))	8,1	»))		10,9	
))	2000))	8,4))))		5,8	
	En	moyenn	e 11	-		_	13	•
							(A suivi	·e.)

Erratum. A notre nº de ce jour, page 424, lire la note comme suit :

(1 et 2) Allusion sans doute au rapport du chef d'état-major général publié dans nos colonnes. V. entr'autres pages 353 – 355. – Réd.